



COMTÉS UNIS DE PRESCOTT ET RUSSELL
PROGRAMME D'INITIATIVE LIÉE AUX PRIORITÉS
DE L'ONTARIO EN MATIÈRE DE LOGEMENT (OPHI)

VOLET ACCÉDANTS À LA PROPRIÉTÉ
AVRIL 2021

1.0 Introduction

Le volet Accédants à la propriété sous le Programme d'Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement (OPHI) a pour objet d'aider les ménages locataires à revenu faible ou modeste à acheter une résidence abordable dans Prescott et Russell en leur accordant un prêt-subvention applicable au versement d'une mise de fonds.

2.0 Demandes et critères d'admissibilité

Tous les demandeurs doivent remplir le formulaire de demande et fournir les pièces justificatives au besoin avant l'échéance.

Les lignes directrices complètes du programme sont disponibles au site Web suivant, sous « Programme d'Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement (OPHI) :

http://fr.prescott-russell.on.ca/services/services_sociaux/services_de_logement

Les demandes et toute la documentation requise peuvent être reçues **par courriel** ldupelle@prescott-russell.on.ca, **par télécopieur** au 1-877-844-9795 ou **par la poste** aux Services de logement des Comtés unis de Prescott et Russell, Département des Services sociaux, 59, rue Court, C. P. 303, L'Orignal ON K0B 1K0.

Toutes les demandes reçues dans les délais seront ouvertes par ordre du premier arrivé, premier servi.

Seules les demandes **complètes** avec tous les documents et signatures nécessaires seront revues pour l'admissibilité.

Pour être admissible à l'aide de la mise de fonds :

- Au moins un (1) membre du ménage doit être âgé de dix-huit (18) ans ;
- Le ménage ne doit pas posséder une résidence ni avoir un intérêt à aucun bien immobilier dans les cinq (5) derniers ans ;
- Le ménage doit acheter une demeure qui est leur seule et unique résidence ;
- Le revenu annuel brut total familial ne doit pas dépasser **88 300 \$** ;
- Le prix d'achat de la propriété ne doit pas dépasser **294 000 \$** ;
- Le ménage **doit avoir une préapprobation hypothécaire valide** d'une institution prêteuse principale.

3.0 Documentation requise à être incluse avec la demande

Chaque membre adulte du ménage doit fournir les documents énumérés ci-dessous **avec le formulaire de demande** pour une évaluation d'admissibilité :

- L'avis de cotisation 2019
- Le rapport d'impôt de 2020 sera accepté pour tous les membres de plus de 18 ans. **Nous exigeons l'avis de cotisation 2020 en juin 2021 pour confirmer le revenu familial total.**
- Preuve d'état locatif (copie du bail/lettre du propriétaire/quittance de loyer) ;
- Deux (2) pièces d'identité avec photo requises (permis de conduire, passeport ou carte de santé acceptée) ;
- Preuve valide de préapprobation hypothécaire (lettre signée par un représentant de l'institution financière principale).
- Formulaire de demande rempli en entier avec le formulaire de consentement.

4.0 Processus de sélection

Les demandeurs retenus recevront une lettre d'Approbation conditionnelle environ cinq (5) jours ouvrables après la réception de l'application. Les acheteurs devront fournir une convention d'achat-vente entièrement exécutée et le rapport d'inspection du logement dans les trente (30) jours suivant la réception de la lettre d'Approbation conditionnelle.

Dès la réception des documents susmentionnés, les acheteurs de logement recevront une lettre d'engagement précisant le montant exact du financement à verser à la date de fermeture. À ce moment-là, les acheteurs de logement devront fournir le rapport d'inspection du logement et une preuve de l'approbation du prêt hypothécaire par l'institution prêteuse principale.

Les acheteurs de logement seront tenus de signer une convention de prêt qui énonce les modalités de financement et qui sera enregistrée sur le titre.

5.0 Types de logements admissibles

Les logements neufs ou en reventes (y compris les immeubles ou locaux non résidentiels convertis qui sont assortis d'une garantie de logement neuf) sont admissibles au volet Accédants à la propriété s'ils sont situés dans Prescott et Russell et s'ils ne dépassent pas 294 000 \$.

Il peut s'agir de maisons détachées, semi-détachées, en rangée (condominium et propriété absolue), superposées à surfaces invariables ou en bande, d'appartements ou de toute construction analogue approuvée par le ministère.

Les logements multiples, tels que les duplex et les triplex, ne sont pas admissibles.

Les logements doivent être de taille modeste par rapport aux normes de la collectivité, sur les plans de la superficie et des commodités, comme il sera déterminé par la province.

L'inspection des bâtiments est exigée pour tous les logements en revente et fortement recommandée pour les logements neufs.

6.0 Financement

Le financement est disponible uniquement pour l'aide à la mise de fonds sur l'achat d'un logement et sera versé directement à l'avocat des acheteurs du logement à la fermeture de la transaction immobilière et lorsqu'une hypothèque pourra être enregistrée sur les titres. Veuillez noter que le financement ne peut pas être utilisé à des fins de dépôt pour des unités admissibles.

Le montant maximal du financement sera dix p. cent (10 %) de la somme du prix d'achat du logement. Le financement sera sous la forme d'un prêt-subvention d'une durée de vingt (20) ans enregistrés sur le titre. Le prêt sera pardonné et peut être acquitté à la demande et aux frais du propriétaire du logement au vingtième (20^e) anniversaire de la date de l'achat du logement. L'acheteur du logement sera tenu responsable de tous les frais associés à la fermeture de la transaction du logement, y compris les frais juridiques, les droits de cession et tous les autres coûts connexes.

Si vous achetez une nouvelle maison qui n'est pas encore construite, le montant initial accordé au moment de la signature du contrat ne sera pas modifié. Dans la construction de maisons neuves par un entrepreneur en construction, certaines surprises sont une réalité au coût de construction (dépenses imprévues). Veuillez noter que notre montant de financement initial ne changera pas pour tenir compte de ces améliorations ou des coûts imprévus. Cela affectera le montant de la mise de fonds de dix p. cent (10 %).

Exemple :

Prix initial de la maison 200 000 \$ = 20 000 \$ (10 % de mise de fonds requise)

À la fermeture, le prix de la maison est maintenant de 220 000 \$ parce que vous avez amélioré le plancher ou ajouté un garage (SURPLUS).

Nouveau prix de la maison 220 000 \$ = 22 000 \$ (10 % de mise de fonds requise)

Nous ne réviserons pas le montant de l'entente original et donc, nous ne verserons pas les 2 000 \$ supplémentaires. Cela a un impact pour l'institution financière, le courtier en hypothèques ou le constructeur. Votre mise de fonds du point de vue du prêteur n'est plus 10 % du coût final, mais 9,1 %. Cela pourrait être un problème pour la fermeture de la transaction immobilière et pour l'assurance hypothécaire.

6.5 Information supplémentaire sur le processus de demande et les conditions d'admissibilité

✓ Selon les lignes directrices du programme, les cosignataires ne sont pas permis, car la majorité du temps ceux-ci sont propriétaires d'une maison. Donc, la clause qui dit pour premier acheteur devient nulle.

✓ Nous devons être placés en 2^e hypothèque. La transaction ne peut être considérée si nous sommes placés en 3^e hypothèque.

✓ Les mêmes « Propriétaires » doivent apparaître sur chaque document, soit la convention d'offre d'achat, les titres de propriété, l'hypothèque, l'assurance-hypothèque ainsi que l'entente entre les Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR) et vous-même.

Nous tenons à vous informer de ce fait avant que votre transaction immobilière aille plus loin et afin de vous permettre d'éviter des frais d'annulation de la transaction.

Voici les quatre différentes étapes du dossier Accédants à la propriété :

L'étape 1 : Réception des documents initiaux demandés. C'est-à-dire le formulaire de demande dûment rempli, la préapprobation bancaire au nom des demandeurs, vos preuves de revenus, les pièces d'identité avec photo et une preuve que vous êtes actuellement locataire. **(Temps de réponse : Au moins cinq (5) jours ouvrables pour cette étape.)**

Une lettre d'approbation conditionnelle est envoyée et les gens peuvent magasiner pour une maison ou entreprendre les démarches avec un agent immobilier.

L'étape 2 : Nous recevons la convention d'offre d'achat « Agreement Purchase Sale (APS) » signée par vous et par les vendeurs, le rapport d'inspection de la maison et le nom de votre avocat ainsi qu'une copie de chèque annulé à notre bureau pour notre dossier. Le transfert d'argent en fiducie « *In Trust* » est envoyé par notre firme d'avocat aux avocats de l'acheteur pour la date de fermeture. Les documents (APS, inspection et information de l'avocat) peuvent

être envoyés par courriel ou par télécopieur. **(Temps de réponse : Ceci varie selon votre transaction immobilière et l'obtention du rapport d'inspection de la maison.)**

L'étape 3 :

À cette étape, nous pouvons confirmer que vous recevrez la mise de fonds de **dix p. cent (10 %) du coût de la maison** pour l'achat de votre future maison si nous recevons les documents suivants avant la date de fermeture de la transaction, soit la DATE (jj/mm/aa) : **copie de l'approbation de l'hypothèque par le prêteur principal au nom des demandeurs (vous et votre conjoint/e) et l'assurance hypothécaire de la SCHL ou d'une autre compagnie au nom des demandeurs (vous et votre conjoint/e).**

L'ÉTAPE 4 : Signature de l'engagement (contrat) avec les CUPR.

Important : Le contrat sera annulé et nous ne pourrons remettre la somme de dix p. cent (10 %) du coût de la maison pour votre mise de fonds si, lors de la vérification des documents susmentionnés (approbation d'hypothèque et assurance hypothécaire), nous nous apercevons que d'autres signataires ou cosignataires se sont ajoutés à la transaction immobilière pour sécuriser le prêt.

Nous vous suggérons de vérifier auprès de l'institution financière qui vous a accordé votre préapprobation bancaire, si votre prêt est approuvé par l'assurance hypothécaire telle quelle, c'est-à-dire sans l'ajout d'une deuxième ou d'une troisième personne pour sécuriser le prêt.

7.0 Conditions de remboursement par l'accédant à la propriété

La contribution initiale au titre de la mise de fonds doit être remboursée dans les circonstances suivantes si elles se produisent à tout moment avant le vingtième (20^e) anniversaire :

- Le logement est vendu, cédé ou loué ;
- Le logement ne sert plus uniquement de résidence principale du bénéficiaire du prêt ;
- Le bénéficiaire du prêt fait faillite ou devient insolvable ;
- Le bénéficiaire du prêt a divulgué de fausses déclarations concernant son admissibilité au programme ;
- Le bénéficiaire du prêt a utilisé les fonds du prêt-subvention à une fin autre que l'acquisition du logement ;
- Le décès du bénéficiaire du prêt.

Le montant initial du prêt plus dix p. cent (10 %) des gains en capital réalisés doivent être remboursés dans les situations susmentionnées.

Le gestionnaire de services (GS) doit être convaincu que le logement a été vendu à sa juste valeur marchande.

L'acheteur a la possibilité de rembourser l'aide financière à la mise de fonds durant la période d'abordabilité. Il sera tout de même tenu de rembourser le pourcentage proportionnel de tout gain en capital nominal¹ à la date de remboursement.

Si l'acheteur décède avant l'échéance de la période d'abordabilité, seul le montant principal doit être remboursé. Nous exigerons le remboursement à la succession du défunt.

¹ Le gain en capital nominal est calculé selon la juste valeur marchande du logement au moment du remboursement du prêt. La juste valeur marchande peut être établie d'après une évaluation indépendante.

8.0 Révision annuelle

Le propriétaire de la maison doit fournir une confirmation de leur lieu de résidence continue sur une base annuelle accompagnée de la preuve de renouvellement d'assurance habitation que l'hypothèque est en règle et que les taxes municipales sont à jour pendant les vingt (20) ans du prêt. Nous demanderons de signer une attestation et de faire une mise à jour du formulaire d'information, du lieu de travail, des personnes-ressources, de l'institution financière en plus du formulaire de consentement.

9.0 Annulation

Les CUPR se réservent le droit d'annuler une demande si :

- L'information divulguée dans la demande est fausse ;
- Les clients ont utilisé les fonds alloués à des fins autres que pour le projet Accédants à la propriété qui a été approuvé ;
- Les clients ont déjà eu des fonds PILAO ; ou
- **Les fonds du programme sont épuisés.**

10.0 Loi sur l'accès à l'information

Le demandeur consent à la divulgation de l'information contenue dans la présente demande, en vertu de la Loi municipale sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, L.R.O. 1990, c. M. 56. Aucune information sur d'autres demandeurs ni sur l'ordre de réception d'une demande ne sera divulguée en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.



COMTÉS UNIS DE PRESCOTT ET RUSSELL
Volet Accédants à la propriété
sous l'Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement
(OPHI)
Avril 2021

Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement ce qui suit :

1. Avant de remplir le formulaire de demande, veuillez lire attentivement le document au sujet du volet Accédants à la propriété qui décrit le programme ainsi que les critères et les exigences d'admissibilité.
2. Veuillez revoir attentivement votre demande dûment remplie afin de vous assurer que **toute la documentation requise** est incluse avec votre **formulaire de demande dûment rempli. Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.**
3. Toutes les demandes admissibilité seront révisées et approuvées par ordre du « premier arrivé, premier servi » jusqu'à ce que tous les fonds aient été écoulés. Dû aux fonds restreints pour ce volet, nous ne garderons pas de liste d'attente.
4. Les demandeurs retenus seront avisés et recevront une lettre d'Approbation conditionnelle.
5. Les demandeurs admissibles doivent fournir un accord d'achat-vente dûment signé dans les trente (30) jours suivant la réception de la lettre *d'approbation conditionnelle*. La date de clôture de l'accord d'achat-vente pourrait aller au-delà des trente (30) jours.

Les demandes et toute la documentation requise peuvent être reçues **par courriel** ldupelle@prescott-russell.on.ca ,**par télécopieur** au 1-877-844-9795 ou **par la poste** aux Services de logement des Comtés unis de Prescott et Russell, Département des Services sociaux, 59, rue Court, C. P. 303, L'Orignal ON K0B 1K0.

Les lignes directrices complètes du programme sont disponibles au site Web suivant, sous « Initiative Canada-Ontario de logement communautaire et Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement (OPHI) » :
http://fr.prescott-russell.on.ca/services/services_sociaux/services_de_logement

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Lynne Dupelle, Coordonnateur de projets
Programme d'Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement
613 675-4642/1-800-667-9825, au poste 6505.



Formulaire de consentement interdépartemental (Services sociaux) Consentement à la divulgation et à la vérification de renseignements

Afin que le département des Services sociaux de la Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR) puisse me/nous fournir des services efficaces et intégrés,

je/nous _____
(Nom complet de la personne auteure de la demande — EN LETTRES MOULÉES)

(Nom complet du codemandeur — EN LETTRES MOULÉES)

consens/consentons à la collecte de renseignements par, et à la divulgation de renseignements à, un représentant autorisé d'un ou des services ci-dessous du département des Services sociaux de CUPR :

- Services de logement ;
- Ontario au travail.

Je consens/Nous consentons à la vérification, à la divulgation et au transfert de tout renseignement (personnel, financier, lié au travail, etc.) par ou à quelconque des entités susmentionnées et fournirai/fournirons toute documentation à l'appui demandé.

Je déclare/Nous déclarons que tous les renseignements sont exacts et complets au meilleur de mes/nos connaissances et deviennent la propriété de CUPR. Toute question devrait être adressée au département des Services sociaux, Comtés unis de Prescott et Russell, 59, rue Court, C. P. 303, L'Orignal ON K0B 1K0.

Les renseignements personnels sont recueillis par CUPR en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (L.R.O. 1990, chap. M.56), (ci-après appelée « LAIMPVP »). Les renseignements fournis sont susceptibles d'être partagés, divulgués et retenus aux fins de prise de décision ou de l'évaluation l'admissibilité ou du maintien d'assistance en vertu d'une ou plusieurs des *Lois* suivantes :

- *Loi de 2011 sur les services de logement* ;
- *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail*.

En vertu de la LAIMPVP, je donne mon/nous donnons notre consentement ou autorisation à :

- CUPR de faire des enquêtes en matière de vérification de l'information fournie ;
- CUPR d'exiger que je fournisse/nous fournissions toute documentation à l'appui ;
- toute personne, toute société ou tout organisme social ayant connaissance de toute information exigée à la divulguer à UCPR.

Dans le présent document, le masculin a été employé pour faciliter la rédaction du texte. Le féminin doit être employé lorsque le contexte l'exige.

J'ai lu ou on m'a lu et je comprends le consentement susmentionné en ce qui concerne la divulgation de renseignements à mon sujet.

(Signature de la personne auteure de la demande)

[Signature du témoin]

Date [jj/mm/aaaa]

J'ai lu ou on m'a lu et je comprends le consentement susmentionné en ce qui concerne la divulgation de renseignements, et je confirme mon propre consentement.

(Signature du codemandeur de la personne auteure de la demande)

[Signature du témoin]

Date [jj/mm/aaaa]

**INITIATIVE LIÉE AUX PRIORITÉS DE L'ONTARIO EN
MATIÈRE DE LOGEMENT (OPHI)
VOLET ACCÉDANTS À LA PROPRIÉTÉ**



FORMULAIRE DE DEMANDE — 2021

SECTION 1 — INFORMATION DEMANDEUR

INFORMATION DEMANDEUR (PERSONNE-RESSOURCE POUR CETTE DEMANDE)

Nom		Date de naissance
Adresse courante — N° d'app.	Rue	Case postale
Ville	Province	Code postal
N° téléphone	N° cellulaire	Adresse courriel

INFORMATION CODEMANDEUR (ÉPOUX/SE OU AUTRE ADULTE À ÊTRE ENREGISTRÉ SUR LE TITRE)

Nom		Date de naissance
Adresse courante — N° d'app.	Rue	Case postale
Ville	Province	Code postal
N° téléphone	N° cellulaire	Adresse courriel

MEMBRES **ADULTES** DU MÉNAGE — MEMBRES DU MÉNAGE ÂGÉS DE **PLUS DE 18** ANS ET QUI RÉSIDERONT DANS LA RÉSIDENCE ACHETÉE

Nom complet	Date de naissance	Lien avec le demandeur	Enregistré sur le titre ? Oui ou Non

MEMBRES **MINEURS** DU MÉNAGE — MEMBRES DU MÉNAGE ÂGÉS DE **MOINS DE 18** ANS ET QUI RÉSIDERONT DANS LA RÉSIDENCE ACHETÉE

Nom complet	Date de naissance	Lien avec le demandeur	Enregistré sur le titre ? Oui ou Non



FORMULAIRE DE DEMANDE – 2021 (suite)

SECTION 2 (A) — LIEU DE TRAVAIL DU DEMANDEUR

INFORMATION DEMANDEUR (PERSONNE-RESSOURCE POUR CETTE DEMANDE)

Nom de l'entreprise		N° téléphone
Adresse courante — N° d'app.	Rue	Case postale
Ville	Province	Code postal
Vous travaillez à cet endroit depuis combien d'années ?		
Personne-ressource/Département :		

LIEU DE TRAVAIL DU CODEMANDEUR

INFORMATION CODEMANDEUR (ÉPOUX/SE OU AUTRE ADULTE À ÊTRE ENREGISTRÉ SUR LE TITRE)

Nom de l'entreprise		N° téléphone
Adresse courante — N° d'app.	Rue	Case postale
Ville	Province	Code postal
Vous travaillez à cet endroit depuis combien d'années ?		
Personne-ressource/Département :		

SECTION 2 (B) — INSTITUTION FINANCIÈRE DU DEMANDEUR

INFORMATION DEMANDEUR (PERSONNE-RESSOURCE POUR CETTE DEMANDE)

Nom de l'institution financière		N° téléphone
Adresse courante — N° d'app.	Rue	Case postale
Ville	Province	Code postal

INSTITUTION FINANCIÈRE DU CODEMANDEUR

INFORMATION CODEMANDEUR (ÉPOUX/SE OU AUTRE ADULTE À ÊTRE ENREGISTRÉ SUR LE TITRE)

Nom de l'institution financière		N° téléphone
Adresse courante — N° d'app.	Rue	Case postale
Ville	Province	Code postal



FORMULAIRE DE DEMANDE – 2021 (suite)

SECTION 2 (C) — PERSONNE-RESSOURCE DU DEMANDEUR

PERSONNE-RESSOURCE DU DEMANDEUR

Nom de la personne-ressource		N° téléphone
Adresse courante — N° d'app.	Rue	Case postale
Ville	Province	Code postal
Lien avec le/la demandeur(e) :		

(C) PERSONNES-RESSOURCES DU CODEMANDEUR

PERSONNE-RESSOURCE DU CODEMANDEUR

Nom de la personne-ressource		N° téléphone
Adresse courante — N° d'app.	Rue	Case postale
Ville	Province	Code postal
Lien avec le/la codemandeur(e) :		



FORMULAIRE DE DEMANDE – 2021 (suite)

SECTION 3 — DÉTAILS DES LIEUX DE RÉSIDENCE

COCHEZ OUI OU NON :

	OUI	NON
VOUS ÊTES ÂGÉ/E D'AU MOINS 18 ANS ?	_____	_____
VOUS AVEZ OU ALLEZ SIGNER UNE OFFRE D'ACHAT D'UNE RÉSIDENCE DANS PRESCOTT ET RUSSELL ?	_____	_____
VOUS POSSÉDEZ ACTUELLEMENT UNE RÉSIDENCE OU DÉTENEZ UNE PARTICIPATION DANS UNE HABITATION AUTRE QU'INTÉRÊTS ÉVENTUELS ?	_____	_____
VOUS VIVEZ UNE RELATION CONJUGALE AVEC UNE PERSONNE QUI POSSÈDE UNE RÉSIDENCE OU QUI DÉTIENT UNE PARTICIPATION DANS UNE HABITATION AUTRE QU'INTÉRÊTS ÉVENTUELS ?	_____	_____
AVEZ — VOUS BESOIN D'UN COSIGNATAIRE ?	_____	_____
VOUS QUITTEZ UNE LOCATION RÉSIDENTIELLE ?	_____	_____

SECTION 4 — INFORMATION RELATIVE À LA RÉSIDENCE À ACQUÉRIR

ADRESSE DE LA RÉSIDENCE À ACQUÉRIR (SI DISPONIBLE)

N°, RUE,	_____
_____	_____
VILLE, PROVINCE	CODE POSTAL

COCHEZ OUI OU NON :

	OUI	NON
ACHETEUR POUR LA PREMIÈRE FOIS	_____	_____
LOCATAIRE DEPUIS COMBIEN D'ANNÉES _____		
NOUVELLE RÉSIDENCE (NON OCCUPÉE PRÉCÉDEMMENT)	_____	_____
NOUS UTILISERONS LE LOGEMENT ADMISSIBLE COMME UNIQUE RÉSIDENCE	_____	_____
PROJET DE CONVERSION NON RÉSIDENTIEL (NON OCCUPÉ PRÉCÉDEMMENT)	_____	_____
LOGEMENT EN REVENTE OÙ UN ACQUÉREUR A ENTREPRIS OU ENTREPRENDRA UNE INSPECTION À DOMICILE À SES FRAIS	_____	_____
DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ	NOMBRE DE C. À C. _____	
<input type="checkbox"/> SEMI-DÉTACHÉ	<input type="checkbox"/> DÉTACHÉ	<input type="checkbox"/> MAISON EN RANGÉE
<input type="checkbox"/> DUPLEX	<input type="checkbox"/> TRIPLEX	<input type="checkbox"/> CONDO



FORMULAIRE DE DEMANDE – 2021 (suite)

HYPOTHÈQUE

QUEL EST LE PRIX DE VENTE DU LOGEMENT ? _____

VEUILLEZ INDIQUER LE MONTANT PRÉAPPROUVÉ : _____

NOM DU PRÊTEUR OU DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE : _____

DATE D'ÉMISSION DE L'APPROBATION AU PRÉALABLE : _____

DATE D'EXPIRATION DE L'APPROBATION AU PRÉALABLE : _____

SECTION 5 — ATTESTATION

JE DÉCLARE ET CERTIFIE/NOUS DÉCLARONS ET CERTIFIONS PAR LA PRÉSENTE QUE LES RENSEIGNEMENTS PRÉCÉDENTS SONT EXACTS. JE COMPRENDS/NOUS COMPRENONS QUE LE PRÉSENT DOCUMENT EST UNE DEMANDE POUR UN PRÊT-SUBVENTION SOUS LE VOLET ACCÉDANTS À LA PROPRIÉTÉ — PROGRAMME D'INITIATIVE LIÉE AUX PRIORITÉS DE L'ONTARIO EN MATIÈRE DE LOGEMENT, DONT LE BUT EST DE PERMETTRE AU GESTIONNAIRE DE SERVICES D'ÉTABLIR L'ADMISSIBILITÉ DE L'ACHETEUR ET DU LOGEMENT. UNE CONFIRMATION DÉFINITIVE D'ADMISSIBILITÉ SERA NÉCESSAIRE APRÈS L'ACHÈVEMENT DU LOGEMENT, SI APPLICABLE, ET AVANT TOUT PRÊT-SUBVENTION EN COURS.

L'INFORMATION PERSONNELLE CONTENUE DANS CE FORMULAIRE ET TOUS AUTRES DOCUMENTS SONT RECUEILLIS PAR LE GESTIONNAIRE DES SERVICES EN VERTU DE LA **LOI MUNICIPALE SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE, L.R.O. 1990**. CETTE INFORMATION SERVIRA À ÉTABLIR L'ADMISSIBILITÉ AU VOLET ACCÉDANTS À LA PROPRIÉTÉ – PROGRAMME INITIATIVE LIÉE AUX PRIORITÉS DE L'ONTARIO EN MATIÈRE DE LOGEMENT. TOUTE QUESTION AU SUJET DE CETTE CUEILLETTE D'INFORMATION DEVRAIT ÊTRE ADRESSÉE AUX COMTÉS UNIS DE PRESCOTT ET RUSSELL, 59, RUE COURT, L'ORIGINAL ON K0B 1K0 AU 613 675-4642/1-800-667-9825, AU POSTE 6505.

SIGNATURE DU DEMANDEUR

NOM (LETTRES MOULÉES)

DATE

SIGNATURE DU CODEMANDEUR

NOM (LETTRES MOULÉES)

DATE

POUR L'UTILISATION DU GESTIONNAIRE DE SERVICES SEULEMENT

N° RÉFÉRENCE SILA : _____ NOM DU PROJET : _____

INITIATIVE : _____

CETTE PROPOSITION **EST ADMISSIBLE** À UN ENGAGEMENT CONDITIONNEL

SIGNATURE

DATES

CETTE PROPOSITION **N'EST PAS ADMISSIBLE** À UN ENGAGEMENT CONDITIONNEL

SIGNATURE

DATE